



---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du  
Conseil d'arrondissement  
tenue le mercredi 7 août 2019 à 8 h 30  
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

---

**PRÉSENCES :**

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement  
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement  
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement  
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

**ABSENCES :**

Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville

**AUTRES PRÉSENCES :**

Mme Jennifer Poirier, Directrice des affaires publiques et du greffe et  
Secrétaire d'arrondissement  
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Période de questions du public**

La période de questions du public débute à 8 h 31, mais aucune question n'est posée.

10.01

---

**Période de questions des membres du conseil**

La période de questions des membres du conseil débute à 8 h 32, mais aucune question n'est posée.

10.02

---

**CA19 12182**

**Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2019, à 8 h 30**

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2019, à 8 h 30.

ADOPTÉE

10.03

---

**CA19 12183**

**Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), afin de modifier l'article 14 ainsi que les annexes B et C et d'ajouter le paragraphe 3 à l'article 21.1 du chapitre V**

VU que le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3) a été précédé d'un avis de motion numéro CA19 12167, donné par la conseillère Kristine Marsolais à la séance ordinaire du 2 juillet 2019;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 2 juillet 2019 par sa résolution CA19 12167;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement modifié et du dossier décisionnel addenda ont été distribués aux membres du conseil plus de 24 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), afin de modifier l'article 14 ainsi que les annexes B et C et d'ajouter le paragraphe 3 à l'article 21.1 du chapitre V.

ADOPTÉE

40.01 1190556012

---

**CA19 12184**

Édicter, en vertu du Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), l'ordonnance RCA 140-O.2 relative au tarif fixé à 300 \$ aux propriétaires possédant déjà une porte sur la clôture de la piste cyclable, pour le remplacement de celle-ci. L'ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA 140) » (RCA 140-3), l'ordonnance RCA 140-O.2 relative au tarif fixé à 300 \$ aux propriétaires possédant déjà une porte sur la clôture de la piste cyclable, pour le remplacement de celle-ci.

ADOPTÉE

40.02 1196690003

---

**CA19 12185**

**Levée de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 7 août 2019**

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 8 h 35.

ADOPTÉE

70.01

---

---

Luis Miranda  
Maire d'arrondissement

---

Jennifer Poirier  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 septembre 2019.

---